



---

## 77<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale

6<sup>e</sup> commission

Point 150 de l'ordre du jour

### **Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies**

### **Administration of justice at the United Nations**

New York, le 11 octobre 2022

Déclaration de la Suisse

---

**Monsieur le Président OU Madame la Présidente,**

Notre délégation remercie le Secrétaire général des efforts qu'il ne cesse de fournir afin de renforcer l'efficacité du système interne d'administration de la justice des Nations Unies. Nous l'encourageons à poursuivre son engagement. Le principe fondamental d'un accès à la justice en toute équité, transparence, efficacité et sans discrimination revêt une grande importance pour la Suisse. À ce titre, nous souhaitons souligner deux éléments en particulier : le **règlement des conflits du travail impliquant des non-fonctionnaires** et le **recours à la médiation** comme outil de résolution amiable des conflits.

**Premièrement**, il est essentiel d'assurer une protection et des voies de recours utiles à toutes les catégories de personnel des Nations Unies sans distinction. Un système de justice interne équitable, efficace et accessible à toutes et tous participe à la crédibilité de l'engagement de l'ONU pour le droit à l'égal accès à la justice et à l'état de droit.

La Suisse remercie le Secrétaire général de la réflexion menée à l'égard du personnel non-fonctionnaire. Nous saluons en particulier l'examen d'un appui des procédures d'arbitrage ad hoc par la Cour permanente d'arbitrage. Nous relevons toutefois que, même avec un tel appui, la procédure d'arbitrage envisagée entraînerait un coût pour les non-fonctionnaires qui pourrait être dissuasif. Cela conduirait à une inégalité de traitement avec le personnel fonctionnaire. Nous encourageons le Secrétaire général à examiner si des adaptations ou des alternatives sont possibles.

La Suisse souligne, en effet, l'importance de pouvoir garantir un accès à un recours effectif pour les non fonctionnaires. Nous rappelons également notre soutien au projet visant à élargir le mandat du Bureau des services d'ombudsman et de médiation afin d'y inclure les non fonctionnaires.

**Deuxièmement**, nous constatons que la médiation reste trop peu utilisée dans le cadre de la résolution des conflits d'ordre professionnel. Nous encourageons le Secrétaire général à promouvoir davantage

le recours à la médiation pour toutes les catégories de personnel, y compris les non-fonctionnaires. A ce titre, nous soutenons vivement la proposition du Secrétaire général de mettre en place un projet pilote visant à introduire une discussion obligatoire sur la médiation comme première étape dans le règlement des conflits.

En conclusion, nous recommandons que le prochain rapport du Secrétaire général rende compte des réflexions et des progrès en ce qui concerne l'accès des non-fonctionnaires à des mécanismes judiciaires équitables et efficaces pour régler des problèmes d'ordre professionnel. Nous recommandons en outre que le prochain rapport du Secrétaire général fournisse les résultats des moyens mis en œuvre afin d'encourager un plus grand recours à la médiation. Finalement, nous souhaitons que les questions relatives à l'administration de la justice soient maintenues à l'ordre du jour de la Sixième Commission.

Je vous remercie.

---

Mr Chair OR Madam Chair,

The Swiss delegation wishes to thank the Secretary-General for his ongoing efforts to strengthen the effectiveness of the UN's internal system for the administration of justice. We encourage him to pursue his commitment. Switzerland attaches great importance to the basic principle that access to justice should be fair, transparent, effective and non-discriminatory. We would therefore like to highlight two key issues: the **resolution of employment disputes involving non-staff personnel** and the **use of mediation** as an informal dispute resolution mechanism.

**Firstly**, it is essential to ensure that effective safeguards are in place and remedies are available to all categories of UN personnel without distinction. A fair and effective internal administration of justice system that is accessible to all lends greater credibility to the UN's commitment to the right of equal access to justice and the rule of law.

Switzerland would like to thank the Secretary General for the reflections given to non-staff personnel. We welcome the fact that in particular the examination of support of ad hoc arbitration proceedings by the Permanent Court of Arbitration. We note however that, even with such support, the proposed arbitration procedure would incur a cost for non-staff personal that would be dissuasive. This could lead to unequal treatment with staff members. We encourage the Secretary General to examine whether adaptations or alternatives are possible.

Switzerland, therefore, stresses the importance of extending access to effective remedies to non-staff personnel. We also reaffirm our support for the proposal to extend the mandate of the Office of the United Nations Ombudsman and Mediation Services to include non-staff personnel.

**Secondly**, we note that insufficient use is currently made of mediation as a method for resolving workplace disputes. We therefore urge the Secretary-General to promote to a greater extent the use of mediation for all personnel categories, including non-staff personnel. As such, we strongly support the Secretary General's proposal to set up a pilot project introducing a mandatory discussion about mediation as a first step in conflict resolution.

In conclusion, we recommend that the Secretary-General's next report present the results of deliberations and progress made in ensuring that non-staff personnel have access to fair and effective justice mechanisms for settling work-related issues. We also recommend that the Secretary-General's

next report include the results on the means employed to increase the use of mediation. Finally, we would like issues related to the administration of justice to remain on the agenda of the Sixth Committee.

I thank you.

*Unofficial translation*